



Fédération **Autonome** de la Fonction Publique

Conférence téléphonique avec le Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, Post Dé-confinement

Compte-rendu de l'audioconférence du 14 mai en présence du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics Olivier DUSSOPT, où la **FA-FP** est intervenue comme suit, en rappelant au préalable ses interventions précédentes à propos de la reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle, les Autorisations Spéciales d'Absences, les équipements de protection :

« Monsieur le Ministre, la **FA-FP** a entendu, en introduction, vos annonces et l'expression des autres organisations syndicales intervenues précédemment. La **FA-FP** souhaite s'exprimer sur les points suivants :

La reprise d'activité se fait depuis le début de la semaine, de manière inégale sur le territoire. Dans certains secteurs, un travail de préparation a été fait avec les représentants du personnel, des équipements de protections sont présents, le télétravail est privilégié, la reprise se fait donc dans de bonnes conditions.

Mais là où le dialogue social est absent, des problèmes persistent et nuisent à une reprise sereine tant pour les agents que pour les employeurs.

Si nous devons tirer un seul bilan de cette crise sur le plan social, la **FA-FP** peut affirmer que le dialogue social est essentiel. La **FA-FP** réaffirme donc que les Comités Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT- ont toute leur place et l'ont démontré. La **FA-FP** continue donc à marteler que leur suppression va nuire aux agents mais pas seulement !

En ce qui concerne les dernières annonces faites, quelle entreprise proposerait aux personnels d'autres entreprises de donner des RTT à son personnel par solidarité plutôt que de valoriser les salaires ? L'état oublie qu'il est un employeur et qu'en cela il a des devoirs vis à vis de son personnel.

Quant à l'idée d'une médaille annoncée pour le personnel soignant, cela n'est pas ce qu'ils demandent, ni même ce qu'ils attendent de l'état employeur. Depuis des années c'est une revalorisation des salaires et des carrières que la Fonction publique a besoin. Ce ne sont pas des médailles en chocolat qui vont faire l'attractivité de la Fonction publique.

Demain ne sera pas comme hier disait le président de la République, alors si ce discours est vrai et non de la pure communication, pourquoi se précipiter pour mettre en place les lignes directrices de gestion dans la Fonction publique alors que personne n'a le temps d'avoir un dialogue constructif et serein en ces temps de crise ?

La loi d'urgence pourrait permettre, pour le moins, des reports d'application, il est donc temps que demain s'adapte, prenne le temps de la réflexion, en reportant tout ce qui n'est pas essentiel au redémarrage de la vie sociale et économique. Prenons le temps d'un dialogue serein et constructif.



FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !

A ces interventions, le Secrétaire d'Etat a répondu par les informations suivantes :

L'arrêt relatif au déplaçonnement du Compte Épargne Temps – CET- concernant les agents de l'État a été publié le 13 mai dernier. Le décret du versant territorial traitant de la même question est encore en cours de conception. En ce qui concerne la Fonction publique hospitalière, des discussions devraient avoir lieu afin d'aboutir à un texte se rapprochant des deux autres versants.

La version « territoriale » du décret instituant le forfait "mobilités durables" est elle aussi attendue. Ce décret devrait pouvoir s'appliquer de manière rétroactive.

Les textes « primes Covid-19 » des trois versants de la Fonction publique sont en cours de signature, leurs publications interviendront dans les jours prochains. Toutefois, les personnels des EHPAD (public et privé) devront encore attendre pour voir paraître un texte les concernant.

Le chantier reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle se poursuit.

La publication d'une fiche élaborée par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique – DGAFP - traitant de la situation des agents vulnérables, en lien avec la Cnav est attendue dans les prochains jours. De plus, un travail de réflexion est en cours concernant les proches de personnes vulnérables, sujet non traité à ce stade.

Les premières données concernant les agents publics, issues de l'enquête menée par l'Insee et l'Inserm, seront communiquées le 11 juin prochain.

La question de la mise à disposition gratuite d'agents de la Fonction publique territoriale à un établissement de la Fonction publique hospitalière sera intégrée directement dans la loi d'urgence en cours de discussion à l'Assemblée Nationale tout comme le délai nécessaire entre deux CDD pour la transformation en CDI.

La date de fin d'application de l'ordonnance imposant congés et RTT aux agents Publics est fixée au 31 mai prochain.

La reprise de l'agenda social, dans un format à définir (présentiel, visioconférence ou solution mixte) n'interviendra au mieux qu'au mois de juin prochain.

Petit rappel de droit commun de la FAFP: suite à la prolongation de l'État d'urgence sanitaire, la mise en œuvre du jour de carence est suspendue jusqu'au 10 juillet prochain

Paris, le 14 mai 2020